

Réunion d'information

26 septembre 2014

Compte rendu

I. Présentation de l'équipe pédagogique

Laurence PRETESEILLE, directrice de l'école et enseignante en petite section, présente son équipe :

- Isabelle BELMONTE, petite section ;
- Bastien LIBERT et Marion CUNY, moyenne section ;
- Sophie VERDOUX, moyenne section ;
- Anne BARDINET, grande section ;
- Auréa MADRID, grande section ;
- Béatrice RISBEC, grande section.

II. Présentation de l'équipe municipale

Hélène est la référente de l'équipe des ATSEM. Elle rappelle quelques principes élémentaires pour la garderie du matin et la restauration scolaire.

1. Garderie du matin

La garderie du matin est gratuite et est assurée par les ATSEM, chaque matin, de 7h30 à 8h25. L'inscription préalable se fait auprès du Service des Inscriptions de la Direction Education Petite Enfance Famille de la Mairie de Bordeaux (05.56.10.20.68).

Le mercredi midi, la mairie de Bordeaux propose également un service de garderie gratuit de 11h45 à 12h30. Pour y inscrire votre enfant, vous pouvez retirer un formulaire auprès des ATSEM de l'école. Attention, les enfants qui restent à la garderie ne sont pas inscrits au Centre de Loisirs et ne déjeunent donc pas sur place.

2. Restauration scolaire

■ Carte de crédit cantine : paiement des repas

Il est important de présenter la carte de crédit cantine tous les jours sur les terminaux de paiement. Une liste des paiements est éditée quotidiennement ; Dany et Béatrice s'assurent que le nombre de paiements enregistrés est bien conforme au nombre d'élèves supposés déjeuner à la cantine. Toute incohérence les oblige à vérifier s'il s'agit d'un oubli (carte de paiement non présentée sur le terminal) ou d'une absence non signalée. C'est un travail fastidieux et chronophage que nous pouvons leur éviter !

ATTENTION : Cette année, tout parent oubliant de badger trois fois consécutives recevra un courrier de la mairie. A terme, l'enfant pourrait être radié et ne pourra plus manger à la cantine !

■ Absence de l'enfant à la cantine : déclaration auprès des ATSEM la veille au matin

Les repas sont commandés à (J ouvré - 1). C'est pourquoi, pour toute absence prévue, vous devez prévenir la veille au matin Dany ou Béatrice ; ce faisant, le repas ne vous sera pas facturé. Attention, pour une absence prévue le lundi, pensez à avertir l'équipe le vendredi matin !

Pour les absences non anticipées (maladie par exemple), un justificatif (certificat médical par exemple) vous sera demandé.

III. Présentation de l'association Chantecler

Emilie BIRONNEAU, responsable du périscolaire à l'école maternelle Montgolfier, revient sur les activités péri-éducatives (TAP) et sur la garderie du soir (ALSH).

1. Les activités péri-éducatives

Les ateliers sont organisés en groupe de demi-classe (14 enfants maximum, une dizaine à l'heure actuelle) sur la pause méridienne, deux ateliers étant organisés en parallèle. (Cf. Rubrique Activités péri-éducatives sur le blog des parents d'élèves). Pour la première période, deux thématiques ont été retenues :

- Autour des mots : atelier théâtre avec des marionnettes, organisé dans la bibliothèque ;
- Sons et silences : atelier musical autour des instruments de musique, animé dans une salle à l'étage de l'école.

Les ateliers sont suivis par tous les enfants qui déjeunent à la cantine, à raison de deux sessions de 40 minutes chacune par semaine.

2. ALSH

Cette année, la capacité d'accueil au sein de l'école ne permet pas de couvrir tous les besoins, notamment en raison d'un nombre insuffisant de sanitaires mis à disposition. C'est pourquoi, un groupe d'enfants de grande section est accueilli dans les locaux de Chantecler. Si la PMI donne autorisation à la Direction de l'école Montgolfier d'ouvrir des sanitaires supplémentaires pendant la garderie, cette organisation sur deux sites pourra être revue.

IV. Rappel des horaires de l'école

Les portes de l'école maternelle Montgolfier sont ouvertes :

- à 8h35 jusque 8h55 ;
- puis à 11h45 pour les enfants qui ne déjeunent pas à la cantine ;
- de 13h35 à 13h45 ;
- et enfin de 16h à 16h10 le soir.

Afin d'assurer la sécurité des enfants de la garderie et de faciliter leur surveillance par les équipes de Chantecler, les portes restent fermées de 16h10 à 16h30.

V. Les grands rendez-vous de l'année scolaire

Laurence PRETESEILLE nous annonce quelques belles surprises pour cette année. Outre le pique-nique de rentrée, le 23 septembre dernier, les parents seront conviés :

- au spectacle de la chorale de l'école, le 12 décembre salle Gouffran ;
- à une exposition d'arts plastiques organisée par les élèves, vraisemblablement fin mars ;
- et à la traditionnelle kermesse de l'école en fin d'année.

VI. Points divers

1. La coopérative de l'école

La contribution volontaire des parents d'élèves à la coopérative de l'école permet de financer différents projets, qu'il s'agisse de l'acquisition de nouveaux vélos (cette année 6 nouvelles bicyclettes ont été achetées pour un montant de 1500€), des sorties scolaires, etc.

2. Stationnement des cycles dans l'école

Laurence PRETESEILLE attire l'attention des parents d'élèves sur la nécessité de garer correctement vélos et autres trottinettes dans les espaces dédiés et à ne pas laisser quelque objet incongru (poussette ou siège à auto) dans l'enceinte de l'école. En effet, ces différents « encombrants » empiètent sur le jardin de l'école que l'équipe pédagogique souhaite vivement réaménager cette année. Cela ne sera pas envisageable si chacun ne fait pas preuve d'un brin de discipline.

VII. Election des parents d'élèves

Le vendredi 10 octobre prochain, vous pourrez élire vos représentants des parents d'élèves. Cette année, vous pourrez choisir entre deux listes de candidats.

N'oubliez pas de voter !